

Le dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet l'obtention du Diplôme d'Ostéopathe d'ISOstéo Lyon sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (praticien, collaborateur de praticien, profession libérale,...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire.

Cette expérience, obligatoirement dans le domaine de l'ostéopathie, doit faire l'objet d'une présentation détaillée et circonstanciée et d'une approbation par un jury.

Par arrêté du 20 janvier 2014 ISOstéo Lyon est habilité à délivrer par VAE le Diplôme d'Ostéopathe enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de Niveau I.

QUI PEUT ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE DE VAE ?

Toute personne pouvant justifier au moins une année d'expérience ostéopathique en France (avec un numéro ADELI) ou à l'étranger,

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

La démarche VAE est une démarche longue et qui nécessite un réel investissement de son auteur.

NB : il n'est autorisé qu'une seule demande par an, le fait de déposer 2 demandes dans 2 établissements la même année entraîne automatiquement la nullité de celle-ci.

1. Accueil, information et orientation du candidat

L'objectif de ce premier entretien (optionnel) est de porter à la connaissance du candidat les éléments réglementaires (décrets et grandes étapes de la procédure) qui seront pris en compte pour étudier la recevabilité de sa demande.

2. Etude de recevabilité

A l'issue du premier entretien, ou sur simple demande, le candidat se verra remettre ou adresser [le « LIVRET 1 - LIVRET DE RECEVABILITE »](#).

Le Livret de Recevabilité doit être soigneusement rempli et remis à l'établissement accompagné des pièces nécessaires et des justificatifs de votre activité libérale.

3. Etude de validation

Lorsque la demande est jugée recevable, un avis de recevabilité est adressé par courrier au candidat, accompagné du [«LIVRET 2 - LIVRET DE VALIDATION»](#), ainsi que des modalités et coûts d'accompagnement.

L'accompagnement est facultatif, et vivement conseillé pour le candidat n'ayant aucune expérience en matière de VAE ou de cursus universitaire.

Le livret de validation détaille les expériences mises en avant par le candidat par rapport aux compétences attendues du professionnel diplômé suite à la formation initiale dispensée par l'établissement sollicité.

Le candidat adresse son Livret de Validation à l'établissement, puis sera convoqué à un entretien devant un jury.

4. Préparation au passage devant le Jury

Lors de son passage devant le Jury, le candidat devra :

- ✓ Défendre le contenu de son Livret de Validation,
- ✓ Justifier de ses connaissances en méthodologie de recherche en santé,
- ✓ Réussir un clinicat (avec un patient).



Aussi afin de préparer au mieux son passage devant le Jury, ISOstéo Lyon adressera au candidat en même temps que le Livret de Validation :

- ✓ Un livret sur la méthodologie de recherche en santé,
- ✓ Une invitation à une journée de préparation au passage devant le jury,
- ✓ Une invitation à préparer le clinicat (3 heures) avec Bernard FONLUPT, Ostéopathe D.O.,
- ✓ Une aide à la rédaction du Livret de Validation par Elvine NICOD-HAOUY, Ostéopathe D.O, Directrice scientifique à ISOstéo Lyon

5. Tenue du jury

Le candidat s'entretient avec le jury, accompagné, le cas échéant de son accompagnateur.

6. Notification du résultat et suites

2 possibilités de résultats :

En cas de validation totale, le candidat se voit décerner le Diplôme d'Ostéopathe d'ISOstéo Lyon.

En cas de non-validation ou de validation partielle, un parcours de formation dans le cadre du cursus dispensé par l'établissement est conseillé au candidat.

COMBIEN COÛTE UNE PROCÉDURE DE VAE ?

Les frais de procédure de VAE sont les suivants :

- ✓ Livret 1- Recevabilité : Frais de Gestion du Dossier : 365 € (180 € pour les membres d'ISOstéo Asso et les adhérents du SFDO)
- ✓ Livret 2-Validation : Frais d'Instruction, de préparation et de Jury → Tarif FNEO : 1650 € (1320 € pour les membres d'ISOstéo Asso et les adhérents du SFDO)
- ✓ Frais d'Accompagnement individuel (facultatif) : 900 €.

Les frais de procédure de VAE sont pris en charge par le FIF PL (www.fifpl.fr/)

Calendrier 2019 : [Télécharger le Livret Recevabilité](#)

- ✓ 31 mars 2019 : date limite de remise du Livret 1 : Livret de Recevabilité
- ✓ Avant le 30 avril 2019 : réunion du Comité statuant sur la Recevabilité des demandes reçues et envoi des mails d'accord de recevabilité (ou non) et du Livret de Validation
- ✓ avril-mai 2019 : préparation des candidats au passage devant le Jury
- ✓ 15 juin 2019 : date limite de remise du Livret 2 : Livret de Validation
- ✓ 15 juillet 2019 : envoi des convocations des candidats pour un passage devant le Jury semaine 35
- ✓ Semaine 35 : passage devant le Jury

Personne à contacter si vous êtes intéressé(e) par une démarche VAE : Jean CANETOS | jcanetos@isosteo.fr

Informations complémentaires

Le RNCP est le Répertoire National des Certifications Professionnelles, il est établi par le Ministère du Travail.

Son objet est de répertorier les qualifications professionnelles et de les classer. Il existe actuellement 5 niveaux : de V (premier niveau de qualification comparable à celui d'un CAP - Certificat d'Aptitude Professionnelle) à I (niveau comparable à celui d'un Master).

Parallèlement au RNCP, il existe une nomenclature européenne (non encore appliquée en France), qui comporte 8 niveaux.

Les nomenclatures française et européenne sont basées sur un ensemble de critères (appelés « descripteurs ») faisant référence à des acquis de l'éducation, de la formation et/ou des niveaux de qualification, des capacités à exercer une profession en termes de responsabilité et d'autonomie.

La correspondance entre les deux nomenclatures s'établit comme ci-contre :

Nomenclature française 1969	Grille CEC
I - Grade de Doctorat	8
I - Grade de Master	7
II - Grade de Licence	6
III	5
IV	4
V	3
Sans objet	2
Sans objet	1